

Grippe A(H1N1)

Le Conseil d'Etat lève les mesures sanitaires dans le canton

Suite aux recommandations faites aux cantons par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), le Conseil d'Etat a décidé de lever les mesures sanitaires prises afin de lutter contre la grippe A(H1N1). Le dernier cas a été confirmé dans le canton durant la semaine du 4 au 10 janvier. Un rapport final sur l'engagement "Pandémie A(H1N1)" sera soumis d'ici fin juin 2010 au Conseil d'Etat par l'Etat-major cantonal de conduite de crise. Le Conseil d'Etat remerciera toutes les personnes engagées dans cette importante opération lors d'une cérémonie qui se tiendra prochainement au Château de Colombier.

A la suite de recommandations de l'OFSP adressées aux cantons d'adapter, respectivement de lever les mesures prises dans le cadre de la lutte contre la grippe A(H1N1), et tenant compte du fait que le dernier cas de grippe A(H1N1) confirmé dans le canton de Neuchâtel l'a été durant la semaine du 4 au 10 janvier, le Conseil d'Etat a décidé lors de sa séance du 5 mai 2010 d'abroger l'arrêté concernant la création d'un Etat-major cantonal de conduite de crise pour faire face à une éventuelle irruption de grippe A(H1N1) dans le canton de Neuchâtel du 1^{er} juillet 2009. Il a également décidé de lever avec effet immédiat les mesures prises pour la protection de la population au sein des institutions, à l'instar des services de l'administration cantonale, des écoles, des institutions de la petite enfance et des homes.

Rappelons que les mesures de port du masque pour le personnel hospitalier et d'encadrement ont déjà été levées en janvier 2010 à Hôpital neuchâtelois et dans les crèches et homes du canton.

Un rapport final sur l'engagement "Pandémie A(H1N1)" réalisé dans le canton de Neuchâtel et les enseignements à en tirer pour le futur est en voie de finalisation et sera remis au Conseil d'Etat d'ici fin juin 2010 par l'Etat-major cantonal de conduite de crise.

Opération grippe A(H1N1): chiffres clés

Jusqu'au 10 janvier 2010, 22% de la population neuchâteloise a été vaccinée contre la grippe A(H1N1), ce qui représente 37.067 personnes. Depuis le début de l'épidémie en juin 2009, 308 cas de grippe A(H1N1) ont été enregistrés dans le canton. Quant au nombre d'hospitalisations, il est faible, soit vingt-deux au total.

La vigilance est toutefois restée de mise jusqu'à fin mars, fin de la période hivernale durant laquelle la vaccination était encore possible dans les cabinets médicaux. Les stocks de vaccins sont conservés jusqu'à la commercialisation du vaccin contre la grippe

saisonnaire à l'automne 2010, vaccin qui contiendra l'antigène dirigé contre la grippe A(H1N1).

Cérémonie de remerciements pour tout le personnel engagé

Afin de remercier toutes les personnes engagées dans cette opération d'envergure qui a mobilisé beaucoup de leur temps, soit environ 350 personnes, le Conseil d'Etat a décidé de les convier à une cérémonie qui se tiendra prochainement au Château de Colombier.

Pour de plus amples renseignements:

Jean Studer, président du Conseil d'Etat, chef du DJSF, tél. 032 889 64 00.

Claude Gaberel, président de l'EM cantonal de conduite de crise, tél. 079 240 33 48.

Dr Claude-François Robert, médecin cantonal au Service de la santé publique, tél. 032 889 11 02.

Neuchâtel, le 6 mai 2010